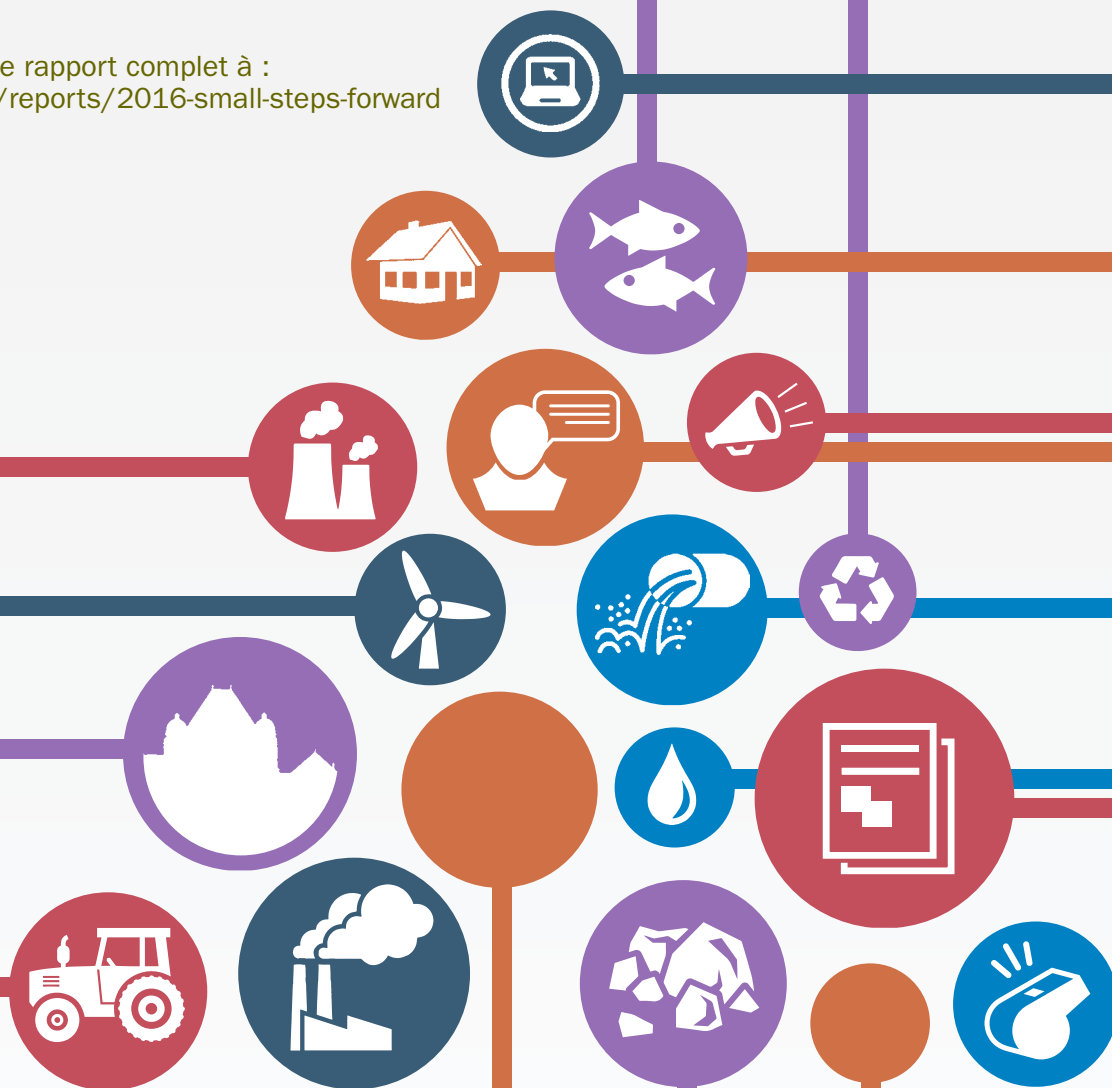


PROGRÈS MODESTES

Rapport sur la protection de l'environnement de 2015-2016

RÉSUMÉ

Téléchargez le rapport complet à :
eco.on.ca/fr/reports/2016-small-steps-forward



Commissaire à
l'environnement
de l'Ontario



Résumé

Le commissaire à l'environnement de l'Ontario (CEO) est le promoteur de la *Charte des droits environnementaux (CDE)*. Le CEO fait rapport à la fois à l'Assemblée législative de l'Ontario et au public sur l'économie d'énergie, sur les changements climatiques et sur la protection de l'environnement. Le présent rapport porte sur les deux questions suivantes :

1. Les droits environnementaux des Ontariens sont-ils suffisamment respectés? (**volume 1**);
2. À quel point les récents projets du ministère des Richesses naturelles et des Forêts (MRNF) préservent-ils la biodiversité? (**volume 2**)

Droits environnementaux

Les droits environnementaux des Ontariens doivent être respectés davantage.

Des progrès significatifs ont été accomplis depuis ma nomination au poste de commissaire en décembre 2015. Comme nous l'avons démontré dans notre rapport spécial, *Vérification de l'application de la CDE par les ministères : le respect des droits environnementaux en Ontario 2015-2016*, les ministères du gouvernement de l'Ontario ont travaillé fort cette année pour mieux se conformer à la CDE.

Leurs efforts, depuis longtemps nécessaires, ont été les bienvenus. En 2015, les ministères combinaient 1 800 avis de proposition périmés dans le Registre environnemental, certains datant d'aussi loin que 1996. À l'été 2016, plus d'un millier de ces avis avait été mis à jour. La qualité des nouveaux avis de certains ministères s'est améliorée, et l'information s'est avérée plus utile qu'auparavant pour le public. Le Secrétariat du Conseil du Trésor est désormais notre 15^e ministère prescrit.

Le ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique (MEACC) prend la majorité des décisions importantes sur le plan environnemental. Il devrait donc donner l'exemple en matière de respect des droits environnementaux. Le CEO est heureux que le MEACC ait, enfin, commencé à rendre publiques les mises à jour quant au traitement des demandes d'examen en suspens. Le MEACC a également amorcé l'examen depuis longtemps nécessaire de la *Charte des droits environnementaux*. Bien que ces actions soient importantes et accueillies avec enthousiasme, il reste encore beaucoup de travail à faire :

1. Le Registre environnemental, qui permet aux Ontariens de s'informer au sujet des décisions gouvernementales importantes en matière d'environnement, se consulte au moyen d'un logiciel désuet, ce qui nuit souvent à la participation du public.
2. Le MEACC demeure responsable de plus de 400 avis de proposition périmés dans le Registre environnemental et il prive les Ontariens de leur droit d'en appeler de nombreuses décisions environnementales importantes et controversées.

3. Le MEACC n'a effectué aucun examen de la CDE depuis aussi loin que 2009, ce qui garde les Ontariens dans l'attente et laisse d'importants problèmes en suspens à l'égard de diverses politiques. Un de ces problèmes porte sur les effets scandaleux de la pollution atmosphérique de Sarnia sur la santé des membres de la Première nation Aamijwnaang de même que d'autres points chauds similaires de pollution de l'air.
4. Lorsque le MEACC « termine » un examen, il ne livre pas toujours la marchandise. Par exemple, le Ministère a admis en juillet 2015 que le public était en droit de savoir quand les eaux usées brutes seraient déversées dans le port de Toronto. Lorsque cet événement s'est produit de nouveau en août 2016, le public n'a reçu aucun avis à ce sujet.

Avant la publication du rapport de l'année prochaine, le MEACC devra gagner la confiance des Ontariens en respectant et en protégeant leurs droits environnementaux.

Le MRNF et la biodiversité

Le MRNF est responsable de la quasi-totalité de la biodiversité de l'Ontario, dont les végétaux, les animaux et les paysages naturels pour lesquels nous sommes reconnus dans le monde entier. Cette biodiversité est de plus en plus menacée au fur et à mesure que les changements climatiques s'intensifient. Le MRNF dispose d'importants nouveaux outils cette année afin de préserver la biodiversité : la nouvelle *Loi de 2015 sur les espèces envahissantes*, une nouvelle *Stratégie de gestion des feux de broussailles* et de nouvelles mesures de gestion des populations d'originaux. Ces outils franchissent un pas dans la bonne direction.

Le MRNF saura-t-il « joindre le geste à la parole »?

Malheureusement, le Ministère omet souvent d'utiliser ses outils pour préserver efficacement les espèces ontariennes. En effet, le CEO a remarqué des situations où le MRNF :

1. a choisi la solution la plus facile et la moins coûteuse plutôt que la plus efficace;
2. s'est croisé les doigts en espérant le mieux plutôt que d'amasser les données essentielles pour une protection efficace des espèces;
3. s'en est remis à d'autres organismes pour effectuer le travail qui lui incombe (ou qui lui incombait), et ce, sans leur accorder d'encadrement, de coordination, de financement, ni de responsabilisation.

Les répercussions se sont avérées considérables :

1. les espèces envahissantes sont demeurées une réelle menace alors que des précautions réalistes et peu coûteuses ont été ignorées;
2. des années d'extinction des feux ont affaibli la santé écologique des forêts tout en faisant grimper le risque d'incendies catastrophiques;
3. les populations fauniques importantes d'espèces comme les originaux, les chauves-souris et les amphibiens ont subi un déclin.

Ministère prescrit	Qualité des avis affichés sur le Registre environnemental	Affichage à temps des avis de décision et souci d'éviter les propositions périmées	Traitement des demandes d'examen et d'enquête	Prise en compte des déclarations sur les valeurs environnementales	Collaboration relativement aux demandes de renseignements du CEO
MEACC					
MRNF					

L'Ontario a besoin d'un portrait d'ensemble de sa biodiversité. Il incombe au MRNF de le fournir, mais il ne le fait pas.

L'Ontario a besoin d'un portrait d'ensemble de sa biodiversité. Il incombe au MRNF de le fournir, mais il ne le fait pas.

Tout comme les autres ministères, le MRNF a de la difficulté à remplir ses nombreux mandats en raison des contraintes imposées par les ressources limitées et des demandes des nombreux intervenants. Le MRNF peut, et doit, prendre au sérieux ses responsabilités relatives à la biodiversité. Il dispose de nouveaux outils, mais saura-t-il bien les utiliser?

Trouver le juste équilibre : gestion et utilisation du feu dans les forêts nordiques de l'Ontario

Les forêts de l'Ontario doivent être renouvelées régulièrement au moyen du brûlage dirigé. Par contre, l'Ontario ne permet pas suffisamment la gestion des feux dans les forêts de la Couronne pour profiter des avantages écologiques et éviter les incendies catastrophiques imminents. Le MRNF a pris certaines mesures dans la bonne direction avec sa nouvelle *Stratégie de gestion des feux de broussailles* susceptible de laisser libre cours à plus d'incendies dans le Nord de l'Ontario. Le Ministère doit maintenant laisser de tels incendies faire leur travail au moment et à l'endroit où ils sont nécessaires et adéquats, même si cela signifie la perte de bois potentiellement récoltable :

- Les feux de forêt sont nécessaires pour maintenir la santé écologique des forêts ontariennes, en particulier pour favoriser une diversité de types d'espèces et de classes d'âge.
- À long terme, la suppression des incendies forestiers peut créer de vieilles forêts encombrées d'un excès de combustibles et susceptibles de subir des incendies catastrophiques et incontrôlables comme celui de Fort McMurray.

L'orientation arrêtée sur la protection des arbres sur pied en vue d'une éventuelle exploitation de l'industrie forestière a traditionnellement fait obstacle au retour vers les cycles naturels de feux. Le MRNF n'en est toujours pas arrivé à un compromis entre ces deux objectifs.

Les cycles réguliers de feux ont une importance particulière dans les zones protégées comme les parcs provinciaux, lesquels doivent préserver la biodiversité de l'Ontario. Malheureusement, ces zones sont privées de feu, car Parcs Ontario ne dispose pas des ressources nécessaires pour effectuer des brûlages dirigés, et le MRNF dans son ensemble ne lui viendra pas en aide à moins d'être payé. Ces économies de bouts de chandelles viennent à coûter cher.

Avec les changements climatiques qui s'accroissent, les collectivités du Nord de l'Ontario devraient également accroître leur résistance et leur résilience



Régénération du pin gris dans le parc provincial Woodland Caribou après le feu de forêt du printemps 2016. Source : Parcs Ontario.

aux incendies forestiers. Le gouvernement de l'Ontario devrait faire en sorte que toutes les collectivités à proximité des forêts inflammables adoptent le programme Intelli-feu.

Gestion des espèces envahissantes en Ontario : nouvelle loi, peu d'efforts déployés

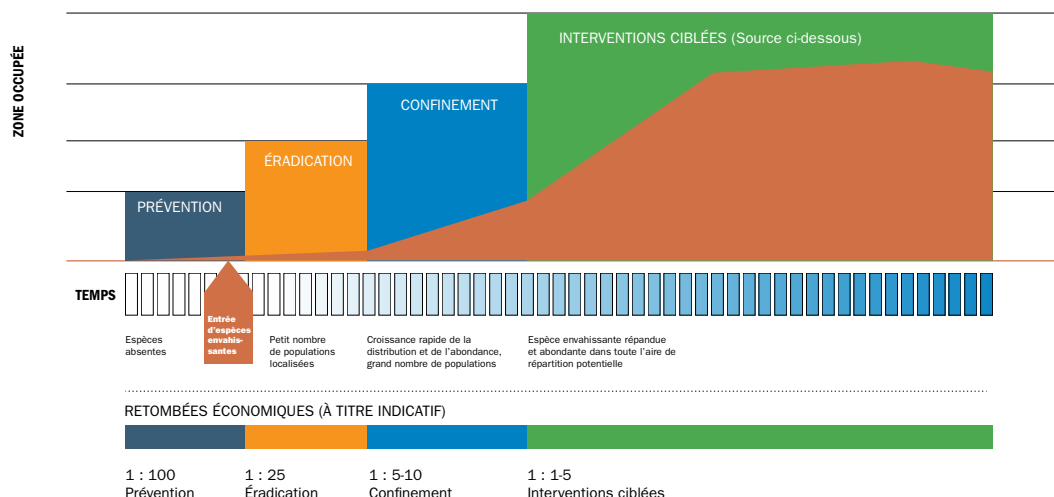
Les espèces envahissantes ont de grandes répercussions sur l'économie, la société et la santé, en plus d'être une des plus grandes menaces à la biodiversité. L'Ontario est la province canadienne la plus à risque d'invasions d'espèces non indigènes (p. ex., l'agile du frêne, le *Phragmites australis*, les moules zébrées et quagga et la carpe asiatique). Jusqu'à 66 % des espèces en péril de l'Ontario sont déjà menacées par des espèces envahissantes établies telles que l'alliaire officinale (une herbe forestière), le *Phragmites australis* (roseau commun) et le gobie à taches noires (un poisson).

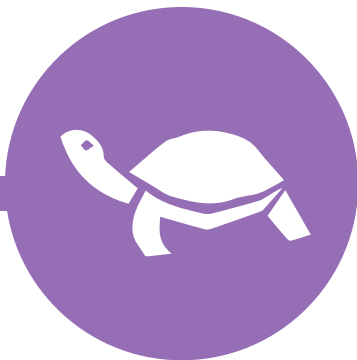
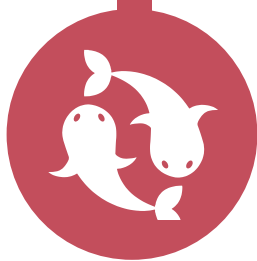
La nouvelle *Loi de 2015 sur les espèces envahissantes* et le *Plan stratégique contre les espèces envahissantes* de 2012 de l'Ontario sont des outils utiles pour gérer des espèces envahissantes. Par contre, le MRNF ne prend que peu de mesures concrètes pour empêcher l'introduction d'espèces envahissantes, les détecter rapidement ou gérer et surveiller les espèces qui font déjà des dégâts. Pire encore, le MRNF ne prend pas les précautions de base afin de fermer les voies connues par lesquelles certaines espèces envahissantes se répandent.

Plutôt que d'intervenir lui-même, le MRNF laisse le dur travail de première ligne dans les mains des municipalités, des offices de protection de la nature et des propriétaires fonciers privés, sans encadrement provincial, ni coordination, ni connaissances ou financement assuré. Le MRNF ne recueille pas suffisamment de données pour savoir quelles menaces sont les plus urgentes ni quelles mesures de contrôle fonctionnent le mieux.

Le MRNF devrait :

- diminuer les voies de propagation connues des espèces envahissantes;
- lutter contre les espèces envahissantes dans les parcs provinciaux;
- mettre sur pied des groupes consultatifs dotés de connaissances scientifiques, locales et autochtones;
- faire rapport publiquement sur ses progrès en gestion des espèces envahissantes.



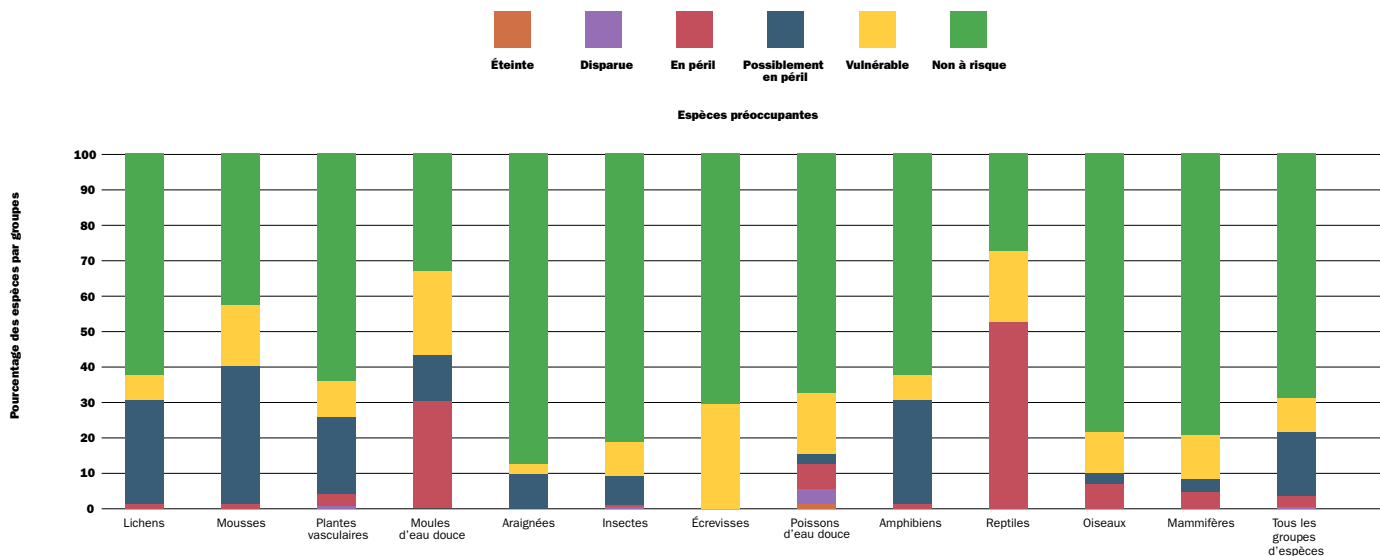


La biodiversité sous pression : le déclin de la faune en Ontario

La disparition à grande échelle de la biodiversité est une crise qui fait rage en Ontario et ailleurs dans le monde. En plus des espèces envahissantes, les principales menaces sont la perte et la dégradation de l'habitat causées par les humains et les maladies en plus de l'incidence croissante du changement climatique. Le déclin de l'orignal, des chauves-souris et des amphibiens en Ontario montre que le ministère des Richesses naturelles et des Forêts doit intervenir d'urgence en matière de protection de l'habitat et de surveillance de la biodiversité.

Déclin des populations d'originaux en Ontario

L'orignal est une espèce emblématique de l'Ontario qui revêt une importance culturelle et économique particulière. Toutefois, la situation de l'orignal en Ontario est précaire. Il ne reste que 92 300 originaux, ce qui représente une baisse d'environ 20 % au cours de la dernière décennie. Dans près de la moitié des unités de gestion des originaux, un nombre insuffisant de jeunes originaux atteignent la maturité sexuelle pour assurer la stabilité de la population.



Proportion d'espèces sauvages indigènes de l'Ontario classées espèces non en péril et espèces préoccupantes. Source : Conseil de la biodiversité de l'Ontario, État de la biodiversité de l'Ontario, 2015. Accessible à l'adresse <http://ontariobiodiversitycouncil.ca/sobr>.

Le déclin de l'orignal, des chauves-souris et des amphibiens en Ontario montre que le ministère des Richesses naturelles et des Forêts doit intervenir d'urgence en matière de protection de l'habitat et de surveillance de la biodiversité.



Source: Ryan Hagerty, U.S. Fish and Wildlife Service.

Un large ensemble de pressions pèsent sur l'orignal, comme la dégradation des habitats, les maladies et parasites (p. ex., la tique du wapiti, la douve du foie et le ver des méninges), la chasse, les prédateurs et les conditions météorologiques. Les changements climatiques deviennent une menace de plus en plus grave.

Le projet pour l'orignal du MRNF comprenait des changements à la réglementation de la récolte d'orignaux et une proposition peu judicieuse (qui a depuis été abandonnée) d'augmentation de la chasse au loup et au coyote. Toutefois, les nouvelles restrictions de chasse à l'orignal sont susceptibles de ne pas freiner davantage le déclin de la population. L'Ontario compte approximativement 98 000 détenteurs de permis de chasse à l'orignal, c'est-à-dire plus d'un chasseur autorisé par orignal, en plus des peuples autochtones qui peuvent chasser l'orignal sans permis en vertu d'un droit constitutionnel ou conféré par traité. Voici les estimations du MRNF :

Les changements climatiques deviennent une menace de plus en plus grave.

Déclin de la population d'orignal	Prises d'orignaux adultes (2014)	Prises de jeunes orignaux (2014)
-22 700 depuis le début des années 2000	Limite légale : 13 499 vignettes	Limite légale : une prise pour chacun des 98 000 chasseurs détenteurs de permis
	Estimation des prises par les résidents de l'Ontario : 3 020	Estimation des prises par les résidents de l'Ontario : 1 403
	Nombre de prises par les Autochtones : inconnu	Nombre de prises par les Autochtones : inconnu
	Prises par l'industrie du tourisme : 601	Prises par l'industrie du tourisme : 26



Une petite chauve-souris brune infectée par le syndrome du museau blanc. Source: Ryan von Linden/New York Department of Environmental Conservation.

Syndrome du museau blanc : la tragédie des chauves-souris

Les chauves-souris de l'Ontario sont d'importants prédateurs de moustiques et d'autres insectes. Depuis 2010, des millions d'entre elles sont mortes des suites du syndrome du museau blanc, une maladie fongique épidémique. En raison de ce déclin, quatre des huit espèces de chauves-souris indigènes ontariennes sont désormais en voie de disparition. Les populations de chauves-souris sont en chute libre dans tout l'Est de l'Amérique du Nord, et il n'existe aucun traitement.

Le MRNF a élaboré le *Plan de lutte contre le syndrome du museau blanc* de l'Ontario, lequel met l'accent sur la sensibilisation à cette maladie afin de limiter la propagation accidentelle par les humains. Le MRNF travaille également avec d'autres ministères et gouvernements en vue de partager de l'information et de coordonner les efforts de surveillance et de recherche.

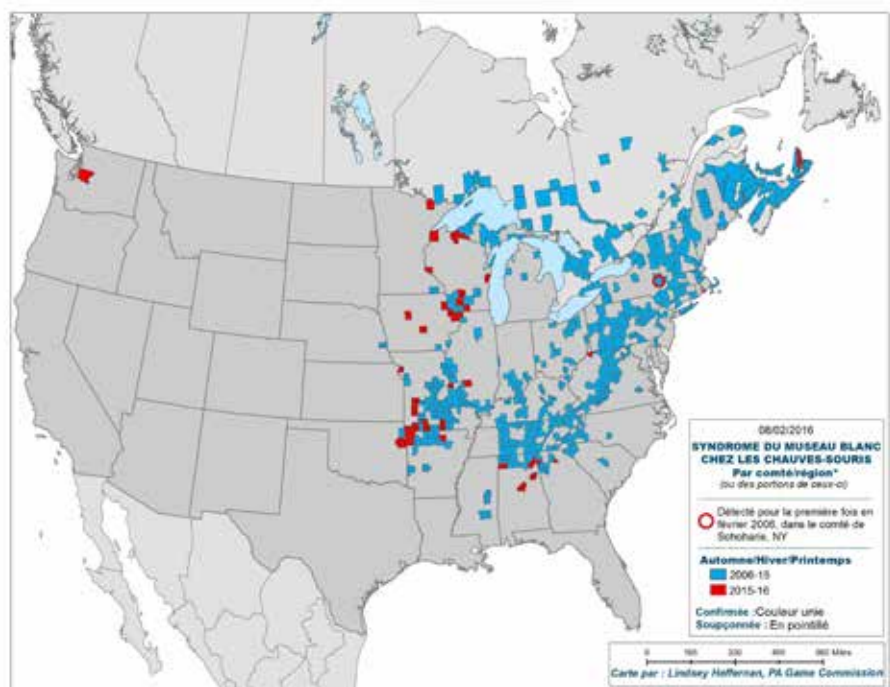
Bien que le syndrome du museau blanc soit de loin la plus grande menace pour les chauves-souris de l'Ontario, les éoliennes et la persécution des humains peuvent également décimer leur population. L'effondrement des populations de chauves-souris en Ontario pourrait mener à une augmentation des insectes ravageurs au même moment où les autorités de santé publique demandent aux Ontariens de se protéger des piqûres de moustiques en raison la propagation de maladies transmises par les insectes.

Les populations de chauves-souris sont en chute libre dans tout l'Est de l'Amérique du Nord, et il n'existe aucun traitement.

Mise à jour : le déclin des amphibiens se poursuit en Ontario

Les amphibiens sont le groupe de vertébrés le plus menacé au monde.

La perte d'habitat représente la menace la plus grande, autant en Ontario qu'ailleurs dans le monde. La dégradation de l'habitat (causée par exemple par des polluants tels que les substances agrochimiques ou pharmaceutiques et l'épandage du sel de voirie), la fragmentation des habitats, la mortalité sur les routes, la surchasse, les espèces envahissantes, les maladies infectieuses, le changement climatique et l'amincissement de la couche d'ozone sont tous des facteurs qui exercent une immense pression sur les populations d'amphibiens. En 2009, le CEO a recommandé au MRNF de coordonner un plan interministériel pour protéger et conserver les populations d'amphibiens.



Fréquence du syndrome du museau blanc en date d'août 2016 Source : carte de Lindsey Heffernan, Pennsylvania Game Commission.



Rainette grillon de Blanchard (*Acris blanchardi*) Source : Jessica Piispanen/U.S. Fish and Wildlife Service Midwest utilisée sous licence CC BY 2.0.

Sept ans plus tard, aucune mesure n'a été prise, et le nombre d'habitats des amphibiens (particulièrement les milieux humides) continue de chuter. Les politiques provinciales d'aménagement du territoire n'ont pas protégé adéquatement les habitats des amphibiens. En fait, le gouvernement de l'Ontario continue à subventionner la destruction de milieux humides irremplaçables en vertu de la *Loi sur le drainage*.

De son côté, le MRNF ne surveille pas efficacement les populations d'amphibiens. La majeure partie des renseignements qu'a l'Ontario sur ses amphibiens provient de programmes communautaires bénévoles de surveillance scientifique. Ces programmes sont d'une grande valeur, mais ils seraient bien plus efficaces sous la gouverne et la coordination du MRNF et avec son soutien. L'Ontario ne peut pas préserver la biodiversité de façon efficace sans une surveillance coordonnée.

Le Prix d'excellence du CEO

Le CEO est impressionné par la passion, l'engagement et les connaissances de bon nombre des membres du personnel du gouvernement qui se dévouent à la santé environnementale de l'Ontario malgré les obstacles et les contraintes.

Le CEO est très heureux de souligner, grâce à la remise annuelle du Prix d'excellence du CEO, le travail de deux groupes de fonctionnaires qui ont remarquablement donné l'exemple en matière d'engagement environnemental et de réalisations au cours de la dernière année. Ce prix attire l'attention sur leur travail acharné duquel est né un projet novateur qui va bien au-delà du mandat officiel, améliore l'environnement de l'Ontario et respecte les exigences et les objectifs de la *Charte des droits environnementaux de 1993 (CDE)*.

Le CEO a choisi de remettre son Prix de l'excellence au MRNF pour son projet d'assainissement des installations de radar Mid-Canada dans le parc provincial Polar Bear.

Une mention honorable est décernée au ministère des Transports pour son projet visant à rétablir le libre passage des poissons dans un affluent de la rivière Saugeen, près de Southampton, en Ontario. Le CEO félicite tous les membres du personnel des ministères qui ont mis sur pied ces projets environnementaux exceptionnels.



Source : Parcs Ontario, MRNF.



Commissaire à
l'environnement
de l'Ontario

Principales recommandations du rapport de cette année

Volume 1

Chapitre 1.2.2 : Aucune transparence pour les actes liés à la Loi sur les ressources en agrégats

Le MRNF doit remédier aux lacunes de longue date dans les avis sur les actes en vertu de la *Loi sur les ressources en agrégats* affichés sur le Registre environnemental afin que les droits du public d'être avisé et de formuler des commentaires soient respectés.

Chapitre 1.2.3 : Propositions périmées

Tous les ministères prescrits devraient déterminer un processus pour veiller à ce qu'ils affichent des avis de décision dans les plus brefs délais raisonnables après la prise de décision.

Tous les ministères prescrits devraient mettre à jour tous leurs avis périmés qui demeurent sur le Registre environnemental sans décision.

Chapitre 1.2.4 : Registre environnemental : début des discussions sur la refonte

Le MEACC devrait accorder une grande importance aux besoins des utilisateurs actuels du Registre environnemental dans la conception du nouvel outil.

Chapitre 1.4 Harmoniser la CDE aux nouvelles lois et aux changements du gouvernement

Le ministère de l'Éducation devrait être prescrit en vertu de la CDE aux fins des demandes d'examen.

Chapitre 2.2 : Le traitement des demandes d'examen par les ministères en 2015-2016

Le MEACC devrait traiter toutes les demandes en retard d'ici à la fin de l'exercice 2016-2017 et, à l'avenir, il devrait les réaliser avec plus d'empressement.

Chapitre 2.3.2 : Le public devrait être averti de la mauvaise qualité de l'eau à la suite de débordements d'égouts et du détournement d'eaux usées

Le MEACC devrait travailler de concert avec le service des eaux de Toronto afin de mettre en œuvre le plus rapidement possible des procédures pour informer le public au sujet des détournements d'eaux usées.

Volume 2

Chapitre 1: Trouver le juste équilibre : gestion et utilisation du feu dans les forêts nordiques de l'Ontario

Le MRNF devrait veiller à ce que les forêts dépendantes du feu qu'il a la responsabilité de gérer de manière durable, y compris celles dans le secteur d'exploitation forestière et les zones protégées, soient exposées aux incendies forestiers, soit en laissant les feux de forêt brûler ou en réalisant des brûlages dirigés.

Le MRNF devrait respecter son engagement afin de former et de maintenir des effectifs capables d'effectuer des brûlages dirigés et créer une équipe vouée aux brûlages dirigés.

Le gouvernement de l'Ontario devrait faire en sorte que toutes les collectivités à proximité de forêts inflammables deviennent conscientes des dangers associés aux feux grâce au programme Intelli-feu en rendant obligatoires les plans d'atténuation et de prévention et en leur fournissant le financement nécessaire pour qu'elles les créent et les mettent en œuvre.

Chapitre 2: Gestion des espèces envahissantes en Ontario: nouvelle loi, peu d'efforts déployés

Le gouvernement de l'Ontario devrait prendre des mesures maintenant pour limiter les voies de propagation connues des espèces envahissantes, notamment :

- interdire la vente de plantes envahissantes;
- exiger que les bateaux soient nettoyés et inspectés avant qu'ils n'entrent dans de nouveaux réseaux de plans d'eau;
- interdire les appâts vivants dans les zones protégées.

Le ministère des Richesses naturelles et des Forêts devrait s'attaquer aux espèces envahissantes dans les parcs en prenant les mesures suivantes :

- évaluer et documenter les menaces associées aux espèces envahissantes dans chacune des zones protégées;
- rédiger des plans de prévention, de détection et de gestion;
- réserver des fonds pour le rétablissement de l'écologie sans qu'ils soient liés aux revenus que génèrent les visiteurs.

Le ministère des Richesses naturelles et des Forêts devrait mettre sur pied des groupes consultatifs dotés de connaissances scientifiques, locales et autochtones afin de proposer de réglementer certaines espèces.

Le gouvernement de l'Ontario devrait déclarer publiquement les progrès réalisés en matière de gestion des espèces envahissantes réglementées en vertu de la *Loi de 2015 sur les espèces envahissantes*.

Chapitre 3 : La biodiversité sous pression : le déclin de la faune en Ontario

Le MRNF devrait instaurer la déclaration obligatoire pour tous les chasseurs d'original détenteurs de permis.

Le MRNF devrait examiner si les problèmes liés à l'habitat jouent un rôle dans le déclin des populations d'original et en faire rapport au public.

Le MRNF devrait prendre des mesures accélérées afin de déterminer et de mettre en œuvre d'éventuelles mesures de rétablissement pour les espèces de chauves-souris en péril le plus rapidement possible.

Le MRNF devrait prendre des mesures pour régler les retards chroniques et finaliser les énoncés d'intervention du gouvernement.

Le ministère des Affaires municipales et du Logement devrait interdire la construction d'infrastructures dans les milieux humides importants sur le plan provincial.